

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 4 (1890)

Rubrik: Société héraldique suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



N° 41-42

1890

MAI-JUIN

Ce Journal est recommandé par le Département de l'Instruction publique de l'Etat.

SOCIÉTÉ HÉRALDIQUE SUISSE

Nous nous permettons de rappeler à nos lecteurs l'article de M. Jean de Pury paru en Février dernier; cet article nous a valu déjà plusieurs adhésions et encouragements, et nous espérons consacrer entièrement un de nos prochains numéros à cette question importante.

LA RÉDACTION

LES SCEPTRES SUISSES

(Texte explicatif des quatre planches du numéro précédent, dont les figures correspondent aux chiffres 417 à 439.)

Le sceptre a été un insigne d'autorité depuis les temps les plus reculés; les rois d'Homère portent le sceptre. Il est facile de comprendre par quelle logique de l'esprit humain, le sceptre étant le symbole de l'autorité royale, de la puissance du gouvernement, le mot *sceptre* est devenu synonyme de pouvoir suprême. — Dans le cours des années, les empereurs et les rois chrétiens créèrent les mains de justice indé-